INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES-EXTRASCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE
2025-2026

MODALITES D'INSCRIPTION – CAMPAGNE DE PREINSCRIPTION

La campagne d'inscription pour les services de restauration scolaire, des accueils périscolaires du matin et du soir ainsi que les accueils du mercredi se déroule en deux temps pour les parents :

Etape 1 : à l'ouverture de la campagne de préinscription sur la plate-forme Les Parents-Services (www.paul-de-varces.les-parents-services.com), le parent se connecte avec ses codes d'accès sécurisés afin de vérifier les informations pré remplies et de procéder à la préinscription de son/ses enfant(s) pour les services souhaités

Etape 2 : le parent adresse en mairie les pièces justificatives suivantes :

- La fiche sanitaire de liaison complétée, disponible sur le site internet de la commune, rubrique votre famille onglet vie scolaire puis inscription,
- La fiche d'autorisations, également disponible sur le site internet de la commune, rubrique votre famille onglet vie scolaire puis inscription,
- La photocopie des pages vaccinations du carnet de santé,
- Une attestation de quotient familial récente (moins de trois mois),
- Une attestation d'assurance pour l'année scolaire 2025-2026.

Attention : vous devez obligatoirement réaliser ces deux étapes pour que votre demande d'inscription aux différents services soit validée et prise en compte pour l'année scolaire 2024-2025.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU EN DEHORS DE LA DUREE DE LA CAMPAGNE DE PREINSCRIPTION NE SERA PAS PRIS EN COMPTE ET AUCUNE INSCRIPTION ANNUELLE NE POURRA ETRE POSSIBLE.

Les informations recueillies dans ce questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement. La base légale du traitement est la norme simplifiée NS-058 la version consolidée au 20 mai 2020 de l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles. Les informations demandées doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, la demande d'inscription aux services périscolaire, extrascolaire et de cantine ne pourra être validée et l'enfant ne pourra pas fréquenter les accueils précités.
Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le responsable du service jeunesse, les agents municipaux en charge des affaires scolaires.
Elles sont conservées pendant une année scolaire selon l'art 3 n°2015-433 du 10 dec 2015 portant adoption d'une norme simplifiée relative aux traitements automatisés des données à caractère personnel mise en œuvre par les collectivités territoriales et les personnes morales de droit public et de droit privé gérant un service public aux fins de gérer les services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extra-scolaires et de petite enfance.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service enfance-jeunesse : servicejeunesse@saintpauldevarces.fr, 04 76 72 81 88, Place de l'Eglise 38760 Saint-Paul de Varces.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.